

## **VILLE D'HULLUCH**

## Compte-rendu du Conseil municipal du 5 octobre 2021 (affiché en application de l'article L2121-25 du CGCT)

La convocation du Conseil municipal a été effectuée 29 septembre 2021.

**PRESENTS**: Tous les membres en exercice sauf Stephane Février ayant donnée pouvoir à Eric Kozak.

Secrétaire : M. Kevin Becu a été élue secrétaire

#### I. Délibérations.

## 1) Budget primitif 2021 – Décision modificative

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la décision modificative budgétaire comme suit :

Section de fonctionnement									
Recettes				Dépenses					
Chap	Art	Objet	Montant	Chap	Art	Objet	Montant		
				67	6718	Charges exceptionnelles	+ 4000 €		
				10	617	Etudes, recherches	- 4000 €		
Total			0€	Total			0€		

## 2) Installations classées pour la protection de l'environnement – Brasserie Castelain

Le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- D'émettre un avis favorable au projet de régularisation administrative et d'extension des capacités de production de la brasserie Castelain.

# 3) Installations classées pour la protection de l'environnement – Automotive Cells Company

Le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- D'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter une unité de fabrication de batteries pour voitures électriques.



#### 4) Assurances IARD – Adhésion au groupement de commandes

Le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- D'adhérer au groupement de commandes avec les communes de Noyelles-sous-Lens, Harnes et Loison-sous-Lens, dans le cadre du marché d'assurances IARD,
- De désigner la commune de Noyelles-sous-Lens, coordonnateur du groupement de commande,
- D'accepter les termes de la convention,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commande,
- D'autoriser M. le Maire d'Hulluch à avancer les frais de fonctionnement du groupement lesquels sont répartis à parts égales entre les collectivités concernées,
- De désigner, en tant que suppléant de M. le Maire d'Hulluch
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire d'Hulluch pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toute pièce administrative et comptable.

## 5) Mise en œuvre de la vidéoprotection sur le territoire communal

Le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'approuver le principe de la mise en œuvre de la vidéoprotection sur le territoire communal ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer les démarches pour l'autorisation de la mise en œuvre de cette implantation de caméras sur l'espace public ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à demander l'autorisation d'implantation de caméras de vidéoprotection à Monsieur le Préfet et à la commission départementale compétente ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter toute personne ou organisme habilité pour un financement (aides et subventions), ainsi que le Ministère de l'Intérieur pour un financement dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents correspondants aux demandes de financements précités.

# 6) Instauration de l'autorisation préalable aux travaux conduisant à la création de plusieurs locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant

Le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- D'instaurer le permis de diviser préalable à toute création de logement dans un immeuble existant à l'intérieur du périmètre comprenant les logements dont l'adresse est située rue de la Rayère, rue Carlier, rue Malvoisin, rue du Général Leclerc, rue Roger Salengro et rue Melle Carpentier.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer les démarches en ce sens, et notamment auprès de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin en vue de son adhésion au dispositif communautaire.

## 7) Itinéraire de grande randonnée – modification du tracé

Le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- D'approuver le nouveau tracé de l'itinéraire de Grande Randonnée de Pays GRP du Bassin Minier ;
- D'émettre un avis favorable sur l'inscription au PDIPR du tronçon n° 30.



# 8) Subvention exceptionnelle au profit de l'association « Loos en Gohelle sur les traces de la grande guerre »

Le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- D'attribuer à « Loos en Gohelle sur les traces de la grande guerre » une subvention exceptionnelle de 500 €,
- D'inscrire la présente dépense au budget.

# I. <u>Décisions prises en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020 (article L 2122-22 CGCT) :</u>

Référence	Objet	Date	Montant
2021-08	Ingeo  AMO Aménagement paysager des abords de la salle multisports	11/06/21	18 200 € HT
2021-09	Lys restauration  Marché de restauration scolaire et périscolaire (contrat 3 ans)	07/07/21	76 118.4 € HT/an 2.16 € HT/repas
2021-10	A la Fourmilière  Convention de partenariat – projet JASMIN	28/07/21	-
2021-11	EUROVIA  Travaux de requalification de voirie – Le Clos du Château	16/09/21	318 865.6 € HT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.



André KUCHCINSKI

Maire d'Hulluch

